

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, à 18 h 30, Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haras, légalement convoqué, s'est réuni à la salle pédagogique du Musée Méheut, sous la présidence de Fabien VITEL, Président du Syndicat Mixte du Haras

Date de l'envoi de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents :

Pour la Région Bretagne : Stéphane DE SALLIER DUPIN, Gaëlle NIQUE

Pour Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Robert RAULT, Didier YON,

Pour Lamballe Terre et Mer : Thierry ANDRIEUX, Jean-Luc GOUYETTE

Pour la Ville de Lamballe Armor : Fabien VITEL, THIERRY GAUVRIT, David BURLOT

Absents

Région Bretagne : YON BERTHELOT Adeline

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Loïc ROCOUET

Lamballe Terre et Mer : Pierre LESNARD

Ville de Lamballe Armor : Jean-Luc GUYMARD

DELIBERATION N° 2026-002

Membres en exercice : 12 – Présents : 8 – Absents : 4 – Pouvoirs : 0

Fabien VITEL indique à l'assemblée qu'il convient de compléter les tarifs du Syndicat pour répondre aux éléments soulignés par la CRC. Il est donc proposé de voter le tarif suivant :

Résident équestre : Passage de la location du mois pour le résident équestre : 92 € HT par mois et par cheval

Après en avoir délibéré,

Les membres du Comité Syndical :

- **VALIDENT** la mise à jour des tarifs résident équestre

VOTE : POUR : 8 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0

Fait et délibéré à Lamballe, le 5 février 2026
Copie conforme à l'original
Certifié transmis en préfecture

Le Président

Fabien VITEL

